



ENSEIGNANT(E) – SECONDAIRE

Remplacement à temps partiel

AL#26-27-5

Univers social - secondaire

En collaboration avec le directeur des services éducatifs au secondaire, le rôle de l'enseignant consiste à favoriser un climat propice aux apprentissages en privilégiant l'ouverture sur le monde, une pédagogie active et numérique pour ses élèves.

Description de la tâche d'enseignement (Maximum de 58 / 18 jours de présentation de cours)	Périodes / cycle 18 jours Temps complet 60 périodes
4 gr. Univers social régulier S2	44
Total	44 périodes
Description des tâches prioritaires – 1 période équivaut à 1,5 de travail (Minimum 2 périodes)	Périodes / cycle 18 jours
Mentorat (2 périodes / 18 jours)	2.5
Total	2.5 périodes
Remplacement : Du 24 août 2026 jusqu'au retour de l'enseignant (vers le 20 novembre 2026) ou au plus tard le 28 juin 2027.	
TOTAL :	46.5 périodes 77.5 %

Votre rôle :

L'enseignante, l'enseignant :

- Utilise des stratégies d'enseignement différentes et différenciées;
- Rend l'élève autonome, impliqué, responsable de ses apprentissages (autorégulé);
- Favorise l'engagement et la mobilisation de l'élève;
- Priorise les situations d'apprentissage motivantes;
- Intègre les matières (interdisciplinarité);
- Stimule leurs sens et amène les élèves à créer.
- Autant d'éléments décuplés par l'utilisation des nouvelles technologies.

• Pour faire partie de notre équipe :

- Autorisation légale d'enseigner émise par le MEQ;
- Baccalauréat en enseignement préscolaire, primaire ou Baccalauréat en enseignement au secondaire dans le champ disciplinaire approprié.
- **Début** : 24 août 2026

Vous souhaitez faire partie de l'équipe ?

Envoyez votre curriculum vitae en spécifiant le numéro du concours au plus tard le jeudi 20 août 2026 par courriel à recrutement@academielifontaine.qc.ca

Déposez votre candidature en tout temps et soyez informé de nos affichages en vous inscrivant à notre [portail Recrutement](#).

Le personnel de l'Académie Lafontaine est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, notamment, l'interdiction pour l'ensemble des employés de porter un signe religieux et l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

Sise à Saint-Jérôme l'Académie Lafontaine est un établissement d'enseignement privé francophone (préscolaire, primaire et secondaire) conduisant à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Elle offre un programme qui privilégie l'ouverture sur le monde, une pédagogie active et numérique pour tous ses élèves.



L'Académie Lafontaine applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.